

COMMUNE DE MELZ SUR SEINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de, Monsieur Jean-Pierre ROCIPON.

Date de la convocation : 03 Avril 2018	Nombre de membres présents : 8
Date d'affichage : 11 Avril 2018	Pouvoirs : 3
Nombre de membres en exercice : 11	Votants : 11

PRESENTS		ABSENTS	POUVOIRS
Jean-Pierre ROCIPON Frédéric EYMA Hervé MANDON Suzan BADIN Jérôme JUMEAUX Alain LECHENEAU	Jean-Raymond LEPATRE Rodolphe RENAI		Marilyn BARON-GAUTHIER donne pouvoir à Suzan BADIN Nathalie ROUSSELET donne pouvoir à Frédéric EYMA Joël VAJOU donne pouvoir à Jean-Raymond LEPATRE

Le quorum étant atteint, Le Conseil Municipal peut délibérer.

Hervé MANDON a été nommé secrétaire de séance.



Mr le Maire donne lecture du compte rendu du 05 Mars 2018, M. Frédéric EYMA, M. Alain LECHENEAU, M. Suzan BADIN, Mme Marilyn BARON-GAUTHIER et Mme Nathalie ROUSSELET n'approuvent pas ce dernier compte rendu jugeant qu'il n'est pas assez détaillé. Le reste du Conseil Municipal approuve le compte rendu du 05 Mars 2018.

M. Suzan BADIN demande qu'un vote à bulletin secret soit réalisé pour le vote du Compte Administratif de la commune.

- ✓ **APPROUVE et SIGNE**, sous la présidence de Monsieur Jean-Raymond LEPATRE, avec 5 Voix POUR et 5 voix CONTRE le Compte Administratif de la commune comme suit :
Fonctionnement :
Dépenses de l'exercice 2017 : **193 119.82€**
Recettes de l'exercice 2017 : **260 756.30€**
Excédent de fonctionnement de l'exercice : **381 404.98€**
Investissement :
Dépenses de l'exercice 2017 : **113 045.89€**
Recettes de l'exercice 2017 : **5224.28€**
Déficit d'investissement de l'exercice 2017 : **107 821.61€**
Excédent cumulé de l'exercice 2017 : 273 583.37 €
- ✓ **APPROUVE et SIGNE**, le compte de gestion de la commune avec 5 Voix POUR et 5 voix CONTRE.
- ✓ **Décide** d'affecter le résultat comme suit :
Report du déficit d'investissement Art.001 du Budget Primitif 2018 : **107 821.61€**
Affecte à l'exercice 2018 article 1068 : **107 821.61€**

Ce qui laisse comme disponibilité pour le fonctionnement Art 002 du Budget Primitif 2018 : **273 583.37€**

- ✓ **Décide**, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas augmenter les taux des 3 taxes qui restent ainsi : Taxe d'habitation : 11.99%, taxe foncière bâti : 14.99% et taxe foncière non bâti : 43.95%.
- ✓ **Décide** d'attribuer les montants suivants aux associations : Amicale des sapeurs-pompiers: 200 €, Instance de Coordination Locale: 200€, La coopérative scolaire : 1000€, ADMR VILLIERS SAINT GEORGES : 200€, Les Amis du Foyer : 1000 €.
- ✓ **Vote** le budget primitif 2018 de la commune qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :
Fonctionnement : 480 562.50€
Investissement : 742 131.61€
- ✓ **APPROUVE et SIGNE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, sous la présidence de Monsieur Jean-Raymond LEPATRE, le Compte Administratif du service EAU de la commune ainsi que le compte de gestion comme suit :
Exploitation :
Dépenses de l'exercice 2017 : **16 990.08€**
Recettes de l'exercice 2017 : **75 841.44€**
Excédent d'exploitation de l'exercice : **58 851.36€**
Investissement :
Dépenses de l'exercice 2017 : **19 715.54€**
Recettes de l'exercice 2017 : **164 431.34€**
Excédent d'investissement de l'exercice 2017 : **144 715.80€**
Excédent cumulé de l'exercice 2017 : 203 567.16 €
- ✓ **Décide** d'affecter le résultat comme suit :
Report de l'excédent d'investissement Art.001 du Budget Primitif 2018 : **144 715.80€**
Ce qui laisse comme disponibilité pour l'exploitation Art 002 du Budget Primitif 2018 : **58 851.36€**
- ✓ **Vote** le budget primitif 2018 du service EAU de la commune qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit
Exploitation : 116 981.36 €
Investissement : 145 715.80€
- ✓ **APPROUVE et SIGNE**, à l'unanimité des membres présents et représentés sous la présidence de Monsieur Jean-Raymond LEPATRE, le Compte Administratif du CCAS la commune ainsi que le compte de gestion comme suit :
Fonctionnement :
Dépenses de l'exercice 2017 : **4106.26€**
Recettes de l'exercice 2017 : **5279.97€**
Excédent de fonctionnement de l'exercice : **1173.71€**
Investissement :
Il n'y a pas d'investissement.
Excédent cumulé de l'exercice 2017 : 1173.71 €
- ✓ **Décide** d'affecter le résultat comme suit :
Report de l'excédent de fonctionnement Art 002 du Budget Primitif 2018 **1173.71€**
- ✓ **Vote** le budget primitif 2018 du CCAS de la commune qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

Fonctionnement : 5173.71€

Investissement : il n'y a pas d'investissement.

M. Suzan BADIN, rappelle qu'il avait été évoqué lors d'un précédent conseil municipal la dissolution du CCAS. Il est de nouveau proposé de dissoudre ce CCAS pour l'exercice 2019. Les dépenses liées à ce budget seront imputées au budget de la commune. Pour rappel la commune verse au CCAS un montant de 4000€ pour l'année 2018 pour financer le repas des anciens ainsi que les colis et le Noël des enfants.

- ✓ **Décide** à l'unanimité des membres présents et représentés d'annuler la délibération n°2018/01/04 concernant le lancement de procédure pour la vente d'un chemin communal à l'ONF. Une réunion avec un membre de l'ONF sera programmée.
- ✓ **Accepte** à l'unanimité des membres présents et représentés la dissolution et les conditions de liquidation du syndicat intercommunal des transports scolaires de la région de PROVINS.
- ✓ **Accepte** à l'unanimité des membres présents et représentés les nouveaux statuts de la Communauté de Commune du Provinois et ainsi le transfert de la compétence EAU à compter du 1^{er} Janvier 2019.

Informations diverses :

M. Hervé MANDON, s'est renseigné pour la réalisation de l'assainissement concernant les toilettes de l'atelier communal. Un rendez-vous avec un représentant du SPANC va être pris pour étudier la faisabilité d'un épandage.

Séance levée à 21h30.